

DESCRIPTION QUALIFICATION D'EMPLOI, DE FONCTION OU DE POSTE

MANUELS	11
ONCTIONNAIDES	

AUTRES

SERVICE DU PERSONNEL

FONCTIONNAIRES	لـــا
CONTREMAÎTRES	

titre	code	groupe de
EMPLOYE DE RESTAURANT	938C	traitement

## NATURE ET CARACTERISTIQUES DE LA FONCTION

Travaux comportant la réception, la préparation et/ou la vente d'aliments ("hot-dogs", "hamburgers", oeufs et bacon, sandwiches et frites), boissons non alcoolisées, souvenirs, cartes postales et menus articles, dans un restaurant, un kiosque ou comptoir de vente ou de location d'articles et équipements divers.

Le travail s'accomplit sous surveillance générale et selon les procédures établies. L'employé est tenu d'effectuer les tâches précitées ainsi que certains travaux de nettoyage. Un employé de rang supérieur s'assure de la qualité du service fourni au public.

## EXEMPLES DES TACHES ACCOMPLIES

- 1. Commande, reçoit, vérifie, range et s'assure de la rotation des marchandises pour en assurer la bonne conservation et l'utilisation la plus rationnelle.
- 2. Prépare et/ou vend les aliments et les marchandises précités, poinçonne le montant des ventes sur une caisse enregistreuse, perçoit les montants des transactions, fait les dépôts et bordereaux des recettes de la journée.
- 3. Nettoie les surfaces de travail et l'équipement utilisé ainsi que le local et les dépendances du restaurant.
- 4. Tient un inventaire perpétuel de la marchandise des boutiques.
- 5. Observe et fait observer les règles de sécurité, discipline et hygiène.

Le 26 avril 1978 Revisé le 3 novembre 1980

							(	
*ighature	John & Junetti	Jour	mols	année	signature	Olguis	July acc	
Like put	Court Income	17	12	180	Derge Cerres	ulf		
22.01.510 (77-12) R	<i>!</i>				0		1 sur 2	

VILLE DE MONTRÉAL	J DESCRIPTION  D'EMPLOI, DE FONCTION	X QUALIF	,	roupe de traitement.
DU PERSONNEL				CONTREMAÎTRES
	•			
				AUTRES
EMPLOYE DE RESTAURAN	•		code	groupe de traitement
QUALITES REQUISES			1	
et kiosques	de vente et de l'organisa de vente; ntilisés et vendus;	cion physiqu	ie de rest	aurants
à effectuer r à manipuler d à opérer l'éq	acilement avec le public; apidement et avec précision e l'argent; uipement usuel de restauran e caisse enregistreuse.		s simples;	
Degré minimum d'inst	ruction et d'expérience			•
Instruction:			Expérienc	<u>:e</u> :
Savoir lire, écrire l'anglais et posséde connaissances de la	et parler le français ou r un minimum de langue seconde.	aucune	expérienc	e particulière.
Le 26 avril 1978	1000			
Revisé le 3 novembre	1300			
	,			
		Λ		
		signature #7/	1	

2<u>suit</u> 2 [